



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Marne**

Division des Personnels

Châlons-en-Champagne, le 21 février 2024

Affaire suivie par :
Aurore Parizet
Tél : 03 26 68 61 03
Mél : dp51-22@ac-reims.fr

7, rue de la Charrière
51036 Châlons-en-Champagne Cedex

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Marne

à

Mesdames, messieurs les enseignants du 1er degré
s/c de mesdames, messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale de la Marne

Objet : Recueil des candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) – année scolaire 2024/2025

**Réf : Arrêté du 19 février 1988 modifié créant le DDEEAS
Arrêté du 9 janvier 1995 créant la commission d'examen des candidatures au stage de formation DDEEAS**

Conformément aux arrêtés cites en référence, une formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) sera assurée durant l'année scolaire 2024/2025. Elle se déroulera à l'Institut national supérieur de l'école inclusive (INSEI) à Suresnes.

Peuvent se porter candidats les instituteurs et professeurs des écoles :

- titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou un des certificats auxquels il se substitue ; ou être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale ;
- ayant exercé pendant au moins 5 ans au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont 3 ans après l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.

Les candidats retenus à cette formation seront convoqués pour un entretien devant la commission départementale d'examen des candidatures au stage de formation.

Le dossier de candidature (annexes 1 et 2), accompagné d'une lettre de motivation, sera adressé à votre IEN de circonscription pour le **vendredi 15 mars 2024 délai de rigueur**.

L'IEN fera ensuite parvenir le dossier à la DSDEN de la Marne, division des personnels, pour le **vendredi 22 mars 2024 dernier délai**.

Vous pouvez prendre contact avec la circonscription Châlons ASH au 03.26.69.07.30 pour tout renseignement complémentaire lié à la formation.


Suzel Prestaux